DEPARTEMENT DU **BAS-RHIN** 

## DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

Réunion du 3 février 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

<u>présents</u>:

, vice-présidents

, secrétaires

Procuration(s):

Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Excusé(s):

Claude FROEHLY, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Alice

**MOREL** 

Absent(s):

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard

STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Rapporteur:

Monsieur Francis GRIGNON

N° CP/2014/94 -

Construction de logements sociaux - 1323 Aide départementale à la création de logements locatifs sociaux

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 143 797,95 € aux bailleurs figurant dans les tableaux ci-annexés, qui remplacent les subventions relatives à ces mêmes opérations attribuées lors de la réunion de la commission permanente du 6 janvier 2014.

Elle approuve, par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, la convention type d'attribution de subvention et de réservation de logements sociaux à intervenir entre le Département et respectivement le Foyer de la Basse Bruche et OPUS 67.

Elle autorise son président à signer, le moment venu, les conventions particulières à intervenir sur cette base entre le Département et, respectivement, le Foyer de la Basse Bruche et OPUS 67.

> Pour extrait conforme : Pour le Président La Directrice des services de l'assemblée

Le Président,

Adopté à l'unanimité

Guy-Dominique KENNEL

Francine THOMAS

Accusé de réception N°: A067-226700011-20140203-84345-DE-1-1 0

Acte certifié exécutoire au : 12/02/14